



les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

C.D.P.S.

Flash Info N°2



Ce Flash Info a été préparé par:

Marielle Papeil-Lalande
Janine Thoma
Jean-Jacques Lacheteau
Richard Thoma

Le Comité de
Défense
et de Protection
Stagnovillois.

78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

E-mail: comite@amis-letanglaville.org

Maquette et mise en pages:
INFOGRAPHIE R. THOMA
Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M.
01 39 58 73 04

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marielle Papeil-Lalande
Présidente
Janine Thoma
Vice-Présidente, Trésorière
Louis Chauvin
Secrétaire Général
Alain Chambon
Pierre Domin
Philippe Delacourte
Olivia Foucaud-Royer
Jean-Jacques Lacheteau
Roger Thiberge
Jacques Toutain
Rodolphe Virantin



QUE S'EST-IL PASSE LE 18 JUIN?

Aujourd'hui nous sommes dans une phase cruciale!

Que constatons-nous ?

Nous étions plus de 300 stagnovillois à l'Auberderie lundi dernier pour écouter le responsable du cabinet de conseil présenter le résultat de la phase 1 de l'étude. Ce ne furent que des éléments de contextualisation qui auraient été les mêmes quelles que soient les communes concernées, Ce fut un cours sur la fusion de communes et non ce que nous attendions tous : un projet concret, un projet de territoire conforme à notre bassin de vie, les avantages et les inconvénients réels de fusionner avec Saint Germain en Laye. Après 6 mois d'étude, on attendait plus de fond...

La séance fut houleuse parce que (comme d'habitude) les questions posées sont restées sans réponse concrète:

- **Quid de la Préservation et la maîtrise de notre cadre de vie?**
- **Quid de notre perte d'identité?**
- **Quid de notre PLU ?**
- **Quid de la maîtrise de notre foncier, la loi SRU et des implantations de logements sociaux?**
- **Quid de notre pouvoir de décision?**
- **Quid des emprunts toxiques? Qui restent dûs malgré tout.**
- **Quid des parcours scolaires ?**
- **Quid des services de proximité ?**
- **Quid des Associations ?**
- **Quid des économies ?**
- **Quid d'un referendum?**

L'espoir de pouvoir alléger les effets de la loi SRU (concernant les logements sociaux) grâce à la fusion a été douché par le maire de Saint Germain dès les premières minutes de la réunion Il a confirmé qu'il ne mutualiserait pas les logements sociaux, chacun devant « faire son boulot » sur son territoire. « Nous avons fait notre travail, aux "petites" communes de faire le leur pour atteindre les 25% »

On nous a parlé également de **l'enquête** (questionnaire en cours qui n'est qu'un copié /collé d'autres enquêtes faites par Eneis). Cette présentation force la conclusion « pro fusion » dès les premières questions : aucune place n'est réservée à une position alternative.

En fait, nous n'avons AUCUNE visibilité sur le traitement qui sera fait de ces réponses. Aujourd'hui, le journal de Saint Germain en Laye annonce déjà des pourcentages en faveur de la fusion sans signaler combien de réponses ont été émises.

Le calendrier de la phase 2 prévoit que pour septembre (donc en 2 mois) l'équipe de fusion (cabinet de consultants et les 4 maires) aura élaboré :

- o Le projet de territoire
- o La charte de gouvernance
- o La charte des services publics

Comment ce qui n'a pas été fait en 6 mois et qui apparaissait comme une base à toute étude, pourrait-il être fait en 2 mois, en pleine période de vacances d'été?

D'autant plus que de lourdes inquiétudes viennent assombrir le paysage:

- Notre PLU risque de ne pas être voté avant la date fatidique du 31/12/2018. Rien ne garantit donc qu'il sera respecté ;
- L'Etang-la-Ville ne pourra maintenir son identité et son caractère dans un ensemble qui aura une population 10 fois supérieure à celle d'aujourd'hui. D'autant plus que la LOI n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 stipule clairement (Art 1, alinea e) :

“Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées, dans un délai qu'il détermine”.

Autrement dit, dès la commune nouvelle mise en place, le nouveau conseil municipal, dominé par Saint Germain peut décider de supprimer les communes déléguées et donc faire disparaître l'Etang la Ville.

Enfin, si cette fusion devait se faire, nous signons un **chèque en blanc**. En effet, aucun chiffrage sérieux n'a été réalisé par le cabinet de conseil. Ce dernier reconnaît d'ailleurs que les économies à espérer ne se réaliseraient pas avant 7 ou 8 ans.

Ce calendrier à marche forcée est **aberrant**. Il n'y a **AUCUNE urgence** à forcer cette fusion.

Comme le précisait un stagnovillois le 18 juin, laissons les futures listes des candidats aux élections municipales de 2020 proposer leurs programmes !

Puisque le Maire a signé le calendrier en écrivant « **Rien ne peut se faire sans vous** » et qu'il s'est engagé **publiquement** à consulter la population si le Conseil Municipal devait être favorable à la fusion. Quel type de consultation nous réserve-t-il?

Et malheureusement, cet engagement à prendre l'avis de la population ne garantit pas que nous serons écoutés. Seul un **référendum** garantirait la prise en compte de l'avis des stagnovillois.

FAITES-VOUS VOTRE OPINION

Pensez-vous que grâce à la fusion, L'Etang-la-Ville sera:

- | | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 1 Plus fort au sein de notre région? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 2 Que l'Etang la ville gardera son identité? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 3 Que le territoire sera mieux géré? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 4 Que nous garderons notre pouvoir de décision et la maîtrise de nos projet:
(ex une nouvelle halle sur la place du marché) | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 5 Que cela facilitera la mutualisation des services? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 6 Que nous ferons plus d'économies, que les impôts seront allégés? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 7 Que nous pourrons maintenir le niveau des services publics? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 8 Que notre cadre de vie et notre environnement seront mieux protégés? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 9 Que la diminution ou la perte de services publics de proximité n'affectera pas les plus faibles? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 10 Que les représentants de la commune déléguée seront à l'écoute des habitants? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 11 Que nous serons mieux protégés de la loi SRU et le logement social mieux géré? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 12 Que la carte scolaire sera mieux adaptée à nos besoins? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 13 Que les Associations, la Culture et les Sports seront mieux servies? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |
| 14 Que les services aux personnes âgées, l'action sociale et la solidarité seront plus efficaces? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | Sans Avis <input type="checkbox"/> |